

VILLE DE SAINT-BRIEUC

CHARTRE D'UTILISATION DU LOGOTYPE



À DESTINATION DES PARTENAIRES ET ASSOCIATIONS



Le logotype



Vous avez besoin d'insérer le logotype de la Ville de Saint-Brieuc dans le cadre de la communication de votre événement ?

Désormais, l'identité visuelle de la Ville de Saint-Brieuc s'exprime avec une sobriété nouvelle.

Pour la conception de vos supports, le logotype de la Ville se décline **en monochrome et en aplat**, s'adaptant avec élégance à la palette de vos documents.



Pour une harmonie parfaite, nous vous invitons à choisir la teinte qui assurera la meilleure lisibilité tout en respectant votre univers graphique.



Un **fichier modifiable** est à votre disposition sur le site internet de la Ville.

Exemples d'utilisations autorisées



Noir monochrome
sur fond blanc/clair



Couleur monochrome
sur fond blanc/clair



Blanc sur fond noir/foncé



Blanc sur fond coloré

Exemples d'utilisations interdites



Logo étiré/déformé



Logo multicolore



Contraste insuffisant / Logo illisible



Pour toute question concernant l'utilisation du logotype sur vos supports

Contactez le service communication de la Ville de Saint-Brieuc
communication@saint-brieuc.fr